

L'hon. M. Pepin: Les règlements ne renferment apparemment aucune disposition relative aux prix. Ils portent uniquement sur la conservation et la distribution proportionnelle. Il reste encore à connaître l'influence que ces mesures de conservation et de distribution proportionnelle auront sur les prix.

L'IMMIGRATION

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES PANTHÈRES NOIRES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Ma question intéresse le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le solliciteur général et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Votre Honneur, je vais donc l'adresser au premier ministre suppléant. Je pense qu'ainsi tous les domaines seront englobés. Le gouvernement prendra-t-il des initiatives concrètes pour empêcher ou du moins pour soumettre à une enquête minutieuse les membres de la Société des Panthères noires qui cherchent à entrer au Canada actuellement? Je pose cette question, monsieur l'Orateur, à cause des vigoureuses objections que le gouvernement de la Saskatchewan aurait formulées au gouvernement fédéral à cet égard. Des membres de cette organisation ayant un casier judiciaire chargé entrent au Canada afin d'y fomenter la sédition parmi les Indiens.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Selon mon interprétation de la loi canadienne, il n'est pas d'usage d'admettre des personnes ayant un casier judiciaire chargé, mais les cas sont tranchés en fonction de la personne. Quoi qu'il en soit j'examinerai toute l'affaire dont a parlé le député, car elle intéresse plusieurs ministères.

M. John Burton (Regina-Est): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le solliciteur général fera son enquête, établira-t-il si, en fait, des plaintes précises ont été formulées contre les intéressés quise trouvaient en Saskatchewan et en Alberta par le procureur général de la Saskatchewan?

L'hon. M. McIlraith: Volontiers, monsieur l'Orateur. Il s'agit de savoir, bien entendu, si les plaintes ont été formulées avant l'admission de ces personnes au Canada.

L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE

LE PROJET DU BASSIN MINAS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire maintenant à quelle date la Cham-

bre et les Canadiens peuvent compter recevoir l'étude de faisabilité sur l'énergie marémotrice du bassin Minas?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, d'après les derniers renseignements que j'ai reçus, l'étude ne nous parviendrait pas avant la fin de l'année.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BRUCE

M. Louis Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a deux semaines environ, je lui ai posé une question sur les règlements fédéraux concernant le transfert de la centrale nucléaire de Bruce en Ontario. Il m'a assuré qu'il examinerait l'affaire, parce qu'il n'en était pas au courant. Je voudrais savoir s'il a maintenant recueilli des renseignements?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a demandé si l'on avait pris des dispositions concernant les effets du transport de l'usine sur la main-d'œuvre. Quant aux règlements, ceux de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sont très au point et protègent très efficacement le public dans ces régions. Le transfert de l'usine résulte de l'application de ces anciens règlements. A mon avis, toutes les mesures sont conformes aux exigences de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et les conditions de sécurité sont satisfaisantes.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BLOCAGE DU RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant, qui semble remplir sa charge d'une manière digne et réfléchie. S'il n'a pas les renseignements aujourd'hui, je serai libre lundi, à l'heure du déjeuner. Étant donné la clôture de missions diplomatiques à l'étranger et le déploiement du personnel au ministère des Affaires extérieures, pour des raisons d'économie sans doute, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si l'on a suspendu le recrutement des fonctionnaires durant l'année financière actuelle ou pour celle qui vient.

M. l'Orateur: A mon avis, la question devrait être discutée à l'heure du déjeuner.